

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 25 Septembre 2019

Date de la convocation : 19/09/2019

Date d'affichage : 19/09/2019

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Guy JANOT.

Secrétaire de séance : Johann LAGONOTTE.

ORDRE DU JOUR :

- Démission Guy JANOT : Mise à jour tableau des adjoints et des commissions
- Acquisition terrain AB 154
- Approbation rapport de la CLECT du 10 septembre 2019
- Charte pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand Reims
- RIFSEEP
- Avancée du dossier de l'hydraulique douce
- Point sur les travaux d'aménagement urbain de la RD228
- Questions diverses

Le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Suite au décès de Jean-Paul ABRAHAM, Pierre LHOTTE demande à l'assemblée une minute de silence en sa mémoire. Il salue son travail et son dévouement au sein de la commune et du comité des fêtes. Sa présence et son humour vont manquer.

1) Démission Guy JANOT : Mise à jour tableau des adjoints et des commissions

Les raisons de la démission de Guy Janot sont purement personnelles et ne sont en rien liées au conseil municipal. Pierre LHOTTE déplore que Guy JANOT quitte ses fonctions à quelques mois de la fin de son mandat mais comprend sa décision. Pierre LHOTTE ainsi que le conseil municipal remercient Guy JANOT pour le travail accompli et rendu à la commune. Le Maire lit ensuite sa lettre de démission aux membres du conseil municipal.

Le Sous-Préfet n'ayant pas encore accepté cette démission, la mise à jour du tableau des adjoints et des commissions sera remise à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

2) Acquisition terrain AB 154 (délibération n° 2019/05/01)

Vu la délibération n° 2019/03/01 dans laquelle le conseil municipal a exprimé le projet de construire un parking pour l'église et le cimetière sur les parcelles AB153, AB154, AB156, AB157 et AB158 lorsque celles-ci seront mises en vente,

Considérant que la parcelle AB154 appartenant aux Consorts CRUTZ est mise en vente,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de se porter acquéreur de la parcelle AB154 appartenant aux Consorts CRUTZ .
- **DECIDE** que les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

3) Approbation rapport de la CLECT du 10 septembre 2019 (délibération n° 2019/05/02)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-16 du 19 janvier 2017 adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine,

Vu la délibération CC-2018-288 du 17 décembre 2018 du conseil communautaire actant du vote des communes sur le rapport CLECT du 12 septembre 2018 et fixant pour l'ensemble des communes du Grand Reims le montant d'attribution de compensation,

Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 10 septembre 2019 transmis aux communes membres le 11 septembre 2019,

Considérant que tout transfert de compétences entre les communes membres de la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une minoration de l'attribution de compensation,

Considérant que toute restitution de compétences entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et les communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une majoration de l'attribution de compensation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie le 10 septembre 2019,

- D'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive 2019 visé dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 10 septembre 2019,

4) Charte pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand Reims (délibération n° 2019/05/03)

Le maire présente à l'assemblée la Charte pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand Reims,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 5 voix CONTRE et 4 voix POUR :

- **DECIDE** donc de ne pas adhérer à la charte pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand Reims.

5) RIFSEEP

Dans le cadre du régime indemnitaire du personnel communal, le conseil municipal a mis en place le RIFSEEP pour le personnel titulaire, par délibération n° 2016/07/05 en date du 27 novembre 2016. Le RIFSEEP comporte 2 parties, l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) qui est une part obligatoire et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) qui est une part facultative.

Or, selon un récent décret, la part CIA devient obligatoire. Le Conseil Municipal décide donc sa mise en place pour le personnel titulaire. Le projet de délibération doit déjà recueillir l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion avant d'être entériné par le conseil municipal.

6) Avancée du dossier de l'hydraulique douce

Nous avons reçu un courrier de l'Agence de l'Eau courant août nous indiquant que notre dossier de demande de subvention pour l'hydraulique douce est réputé complet. Une réunion est programmée le 18 octobre en mairie avec visite sur le terrain, le but étant de limiter le ruissellement et de limiter l'eau sur la parcelle. Le dossier complet des travaux passera en commission en octobre. L'interlocuteur de l'Agence de l'Eau a changé. Le dossier finalisé est transmis à son successeur.

7) Point sur les travaux d'aménagement urbain de la RD228

L'enfouissement des réseaux électriques qui est effectué par le SIEM et est à la charge du Grand Reims est programmé pour avril 2020 sur une durée de 2 mois. A la suite, les travaux de la RD228 devraient débuter en juin 2020.

8) Questions diverses

* Pierre LHOTTE fait la lecture d'un courrier de Céline Poiret concernant les nuisances sonores régulières liées à l'utilisation tardive du foyer rural. Un rappel sur ces nuisances sera remis sur le site internet.

* Cyriaque PELLETIER évoque le besoin d'une piste cyclable sur l'axe Jonchery/Branscourt.

* Une demande au Grand Reims va être faite pour que les enfants aient le choix de prendre le train à Jonchery ou à Muizon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.